



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 50
• suppléés : 2
• représentés : 8
Votants : 58

Date de la convocation :
24 novembre 2017
Secrétaire de séance :
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 24 novembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, HALL, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, TERNISIEN (Suppléant représentant Monsieur BEAUMONT, délégué de Flers-sur-Noye) LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, DALRUE, DRAGONNE, VAN DE VELDE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame MARCEL de Monsieur AUBRY
Madame BLONDEL de Madame LEFEBVRE
Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST
Monsieur LAMOTTE de Monsieur BERTRAND Jacques
Monsieur GAUMONT de Madame ROUX
Monsieur REMY de Monsieur BIECKENS
Monsieur CAPELLE de Monsieur BERTRAND Gilbert
Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) ROUX (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame BLONDEL)
Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Madame MARCEL) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE)
BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, Suppléant) LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN, Suppléante) BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur REMY) et CHIRAT.

Absents non excusés : Madame ATTAGNANT, Messieurs DURAND, SUIN, BINET, POTTIER, VERMEIL, GORET, PICARD et CLEMENT.

OBJET : DECHETS VERTS / COMMUNES EX CCVN

En plus de la déchetterie, 11 points de dépôts de déchets vert sont répartis sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Noye. Ils sont situés sur les communes suivantes :

**COTTENCHY / FLERS-sur-NOYE / GRIVESNES / CHAUSSOY-EPAGNY / FRANSURES
SAUVILLERS-MONGIVAL / LA FALOISE / QUIRY-le-SEC / COULLEMELLE / ESCLAINVILLERS
CHRIMONT.**

Ce mode de collecte pose un certain nombre de problème.

- Des dépôts sauvages réguliers engendrant des nuisances et nécessitant un nettoyage
- Dépôts de professionnels et d'usagers extérieurs au territoire

Vu les conclusions de l'étude technique, juridique et financière sur le choix du mode de fonctionnement du service public d'élimination des déchets, réalisée par la Communauté de Communes du Val de Noye ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014, relatif notamment à l'arrêt du ramassage des déchets verts en porte à porte, induisant la seule collecte en déchetterie sur le territoire de l'ex CCALM ;

Vu le principe d'harmonisation des services au 01 janvier 2018 ;

Vu l'avis majoritaire du Bureau Communautaire du 14 septembre 2017, d'arrêter la collecte des Déchets Verts en porte à porte sur le territoire du Val de Noye ;

21 membres présents ont demandé que le vote se déroule à bulletin secret.

**Après avoir procédé au vote à bulletin secret et à la majorité (19 Contre / 39 Pour)
Le Conseil Communautaire :**

- › décide de l'arrêt de la collecte des déchets verts sur les 11 points de dépôts qui existaient sur l'ex CCVN ;
- › confirme que sur l'ensemble du territoire de la CCALN, la collecte des déchets verts s'effectuera en déchetterie ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Environnement, à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 30 NOVEMBRE 2017 A AILLY-sur-NOYE**

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 11.12.2017

